



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE



## DÉCHÈTERIES

# Déchèterie de Fréjus

### Horaires d'ouverture :

- > Pour les particuliers :
  - du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00
  - le samedi de 8h00 à 18h00
  - le dimanche de 8h00 à 12h00
  - sur présentation d'un justificatif de domicile
- > Pour les professionnels :
  - du lundi au vendredi de 11h00 à 18h00
  - le samedi de 8h00 à 18h00
  - le dimanche de 8h00 à 12h00

### Grille des tarifs

Les tarifs suivants sont appliqués sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

Dépôts GRATUITS pour les particuliers jusqu'à 200 kg/semaine et 3 600 kg/an.

	Tarifs professionnels <sup>1</sup>	Tarifs particuliers <sup>2</sup>
<b>Déchets d'activités économiques</b> sauf gravats et plâtre	120 €/tonne dans la limite de 10 m <sup>3</sup> par semaine	
<b>Gravats - plâtre</b>	Non autorisés	60 €/tonne
<b>Encombrants</b>	120 €/tonne	Gratuit
<b>Souches de bois</b>	120 €/tonne	120 €/tonne
<b>Palmiers</b> (palmes et troncs)	> Non autorisés	120 €/tonne

	<b>Tarifs professionnels</b>	<b>Tarifs particuliers</b> <sup>2</sup>
<b>Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)</b>	> Non autorisés si D3E à usage professionnel > Gratuit si D3E en provenance de particuliers	Gratuit
<b>Déchets d'éléments d'ameublement et matelas</b>	> Non autorisés (sauf professionnels porteurs de carte éco-mobilier : accès gratuit) > Gratuit si mobilier en provenance de particuliers	Gratuit
<b>Déchets ménagers spéciaux :</b> Piles et accumulateurs usagés, résidus de peintures, décapants, solvants, colle, mastic vernis, produits phytosanitaires (fongicides, pesticides, insecticides, herbicides, engrais), huiles de vidanges et filtres, huiles végétales.	Non autorisés	Gratuit
<b>Bois - palette</b>	60 €/tonne	60 €/tonne
<b>Végétaux</b>	60 €/tonne	60 €/tonne
<b>Vitrierie</b>	60 €/tonne	60 €/tonne
<b>Bouteilles et flacons en verre</b>	Gratuit	Gratuit
<b>Cartons</b>	60 €/tonne	Gratuit
<b>Ferrailles</b>	60 €/tonne	Gratuit
<b>Pneus véhicules légers et poids lourds</b> (les pneus doivent être déjantés)	> Non autorisés si le règlement de la déchèterie exclut leur récupération. > 120 €/tonne dans les autres cas.	> Non autorisés si le règlement de la déchèterie exclut leur récupération. > 120 €/tonne dans les autres cas.

1 - Entreprises enregistrées au registre du commerce ou au registre des métiers.

2 - Pour des dépôts supérieurs à 200 kg par semaine ou 3 600 kg sur une année.

## Compost :





Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien  
(rond-point A.Karr)  
CS 50133  
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00  
Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/decheteries/decheterie-de-frejus-653.html>